



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 17 décembre 2018

----

**La FNA et sa branche Education Routière, l'UNIC, reçues à l'Elysée :**  
**« Nous exigeons une réglementation pérenne et équitable pour tous les acteurs de l'éducation routière, ainsi qu'un plan d'urgence pour la sauvegarde de la profession ».**

*Alors que des centaines d'écoles de conduite, de tous horizons, syndiquées ou non, manifestaient ce lundi dans toute la France, la FNA et sa branche éducation routière, l'UNIC, étaient reçues à l'Elysée par le conseiller environnement, énergie, transport à la présidence de la République. Les récentes annonces du Président de la République, du gouvernement et un rapport parlementaire prennent en effet des orientations qui démantèlent l'enseignement de la conduite jusqu'à ces fondements jetant le trouble sur une profession en crise. La FNA tire la sonnette d'alarme.*

Confrontées à une concurrence déloyale de plus en plus pressante et des règles assouplies pour les nouveaux acteurs, les écoles de conduite sont face au mur. Ce lundi 17 décembre, la FNA et sa branche éducation routière, l'UNIC, ont demandé la mise en place d'un plan de sauvegarde de la profession et une réglementation pérenne et strictement respectée par les acteurs de l'éducation routière. L'occasion de rappeler la situation dégradée de la profession, avec une perte de chiffre d'affaires de 60% depuis l'annonce de la « baisse de coût drastique » annoncée par Emmanuel MACRON. Les orientations prises bradent le mot « enseignement » et mettent en danger la sécurité des jeunes conducteurs alors que des mesures sont possibles.

Face aux nombreux dépôts de bilan toujours en hausse, la FNA a présenté son plaidoyer en faveur du maintien d'un enseignement de la conduite de qualité sur l'ensemble du territoire.

- **Une baisse drastique du coût du permis de conduire par l'application d'une TVA à 5,5%** au lieu de 20%, à l'instar d'une grande partie des filières de formation, ainsi qu'une franchise de six mois et une défiscalisation des 20 premières heures pour les financeurs (parents ou autres) associée à une aide financière pour les contribuables non imposables.

Cette réduction de TVA permettrait de réduire de 300€ le prix du permis, d'améliorer les conditions salariales des enseignants fortement mis sous pression, ainsi que de stopper l'hémorragie de la destruction du maillage des écoles de conduite

- **La récupération totale de la TVA sur le carburant « essence »** et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les écoles de conduite doivent être actrices de la transition écologique, sans être pénalisées pour autant.

- **Le retrait du prétendu « code déontologique » spécifique pour les plateformes** de mise en relation par voie électronique du projet de la Loi LOM. « Cet article veut nous faire croire que les plateformes sont encadrées par une charte, mais en y regardant de plus près, elle n'est pas obligatoire et n'est en rien comparable avec les contraintes des écoles de conduites physiques. Cela va tuer nos emplois et mettre en danger les élèves, s'indigne Philippe Colombani. »

- L'application des règles de manière équitable, notamment l'obligation de mise à disposition d'un local d'enseignement. Ce **local d'enseignement et sa territorialité** sont la condition *sine qua non* de réunions pédagogiques et d'un suivi de l'élève. L'absence de réunions pédagogiques (critère DATADOCK) et de travail d'équipe au sein du local et partant, **l'absence de suivi**, ne constitue pas selon nous une méthode rigoureuse d'enseignement faisant passer la réussite de l'élève en premier.

- **La relance immédiate du label de qualité issu de la loi dite « Macron ».** La profession, s'est largement engagée dans le dispositif de labellisation porté par le ministère de l'intérieur. En effet,

déjà plus de 10% des écoles de conduite sont labellisées et de nombreux dossiers sont en cours d'examen. Cette labellisation est **la preuve que conjointement avec l'Etat la profession se modernise et joue la transparence.**

La FNA et l'UNIC poursuivent leurs échanges avec les ministères et un certain nombre de députés, afin que la qualité de l'enseignement de la conduite ne soit pas sacrifiée sur l'autel des économies de court terme.

À ce jour, cette rencontre était la première qui se soit tenue à l'Élysée sur le thème exclusif « l'avenir de l'enseignement de la conduite ».

-  
*L'UNIC est le 1er syndicat indépendant de la profession et le 2ème au CSER, avec 2 sièges sur 6. Présent dans 80 départements et les DOM-TOM, l'UNIC a été créé en 2003 suite à la création d'une nouvelle méthode d'attribution des places d'examens. Méthode pervers qui pénalise les écoles de conduite mais aussi et surtout les jeunes. Au-delà de la défense de la profession l'UNIC a décidé de défendre aussi les candidats au permis de conduire que sont nos élèves, qui comme nous sont victimes d'une administration sourde à nos difficultés communes.*

-  
*Créée en 1921, la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) est l'organisation professionnelle représentative par excellence des entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité. Ces professionnels de proximité constituent 95 % des entreprises de la filière de l'aval de l'automobile qui cultivent la confiance auprès des consommateurs. Par leur sens du contact, et l'excellence de leur savoir-faire, ils sont les leviers indispensables pour un déploiement effectif de la mobilité d'aujourd'hui et de demain.*